Modèle de code d’éthique

Association sportive [Nom de l’organisation]
Adoptée le : [Date]
Révisée le : [Date]

---

1. Objectifs

Le présent code d’éthique vise à déterminer les règles communes en matière d’éthique pour [Nom de l’organisation]. Respectant les lignes directrices sur l'éthique formulées par le Gouvernement du Québec, il vise à développer l’honneur, le respect de soi et des autres, la dignité, la maîtrise de soi, le sens des responsabilités et l’esprit sportif.

---

2. Champ d’application

Ce code d’éthique s’applique à :

- Tous les employés, bénévoles, entraîneurs, officiels, administrateurs et membres
- Toutes les activités organisées par ou en lien avec l’organisation
- Tous les lieux (bureaux, terrains, vestiaires, événements) et contextes (présentiel, virtuel)

---

3. Objectifs

- Favoriser l’esprit sportif;
- Fournir une meilleure garantie de cohésion et d’esprit de corps;
- Faciliter le respect entre les membres et un esprit de camaraderie;
- Favoriser un plus grand sentiment de fierté et d’appartenance envers [Nom de l’organisation];
- Amener une plus grande participation à toutes les activités;
- Contribuer à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pourraient être préjudiciables;
- Prévenir les excès et abus préjudiciables à l’ensemble des autres membres;
- Contribuer à faciliter le travail de gestionnaire des administrateurs;
- Faciliter l’application des règlements et le cas échéant, des sanctions.

4. Principes éthiques

Respect de l'intégrité et de la dignité des personnes

a. Chaque individu a le droit d'être traité avec dignité et respect, sans discrimination de toute sorte.
b. La violence verbale ou physique, ainsi que toute forme de harcèlement, sont strictement interdites.
c. Nous encourageons une culture de respect mutuel où chaque membre se sent valorisé et en sécurité, tant sur la glace qu'en dehors.

Honnêteté et transparence

d. Les décisions doivent être prises de manière transparente, en se basant sur des faits vérifiables et des principes d'équité.
e. Toute forme de conflit d'intérêts doit être divulguée et gérée de manière appropriée.
f. Les dirigeants et bénévoles doivent agir avec intégrité et responsabilité, en faisant passer les intérêts des joueuses et de l'association avant leurs propres intérêts personnels.

Responsabilité et engagement

g. Chaque membre, qu'il soit joueur, entraîneur, parent ou bénévole, doit s'engager activement à respecter et promouvoir ce code d'éthique.
h. Les membres doivent assumer la responsabilité de leurs actions et décisions dans le cadre de leurs fonctions au sein de l'association.
i. L'association s'engage à mettre en place des mécanismes pour encourager la responsabilité individuelle et collective.

Équité et inclusion

j. Tous les membres doivent avoir des chances égales de participer et de se développer, sans préjugés fondés sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, ou toute autre forme de discrimination.
k. L'association s'efforce de promouvoir la diversité et l'inclusion, en favorisant l'accessibilité au sport pour tous les groupes sociaux.

Respect des règlements et de la législation

l. Tous les membres doivent respecter les règlements du sport de la ringuette ainsi que les lois provinciales et fédérales en vigueur, y compris celles du

Gouvernement du Québec, en matière de sécurité, de santé publique et de bien-être.

m. L'association veille à se conformer aux lignes directrices sur l'éthique établies par le Gouvernement du Québec pour les organisations à but non lucratif et les organismes de sports et de loisirs.

Promotion du développement personnel et sportif

n. L'objectif est de favoriser le développement de chaque individu dans le respect des valeurs sportives.
o. L'association doit offrir un environnement propice à la progression, à la confiance en soi et au bien-être de tous ses membres, en mettant l'accent sur la participation et le plaisir, au-delà de la compétition.

Sécurité et bien-être des participants

p. La sécurité des athlètes, entraîneurs et bénévoles doit être une priorité à chaque instant.
q. Les membres doivent respecter toutes les normes de sécurité et les mesures sanitaires en vigueur, en particulier celles dictées par les autorités publiques.

---

5. Application

Responsabilité

a. Tous les membres sont tenus de signaler toute violation de ce code d'éthique, qu'elle soit liée à un comportement inapproprié ou à des préoccupations concernant l'intégrité de l'association.
b. Les plaintes seront traitées de manière confidentielle et équitable, selon les procédures établies par l'association.

Sanctions

c. Des mesures disciplinaires peuvent être prises en cas de non-respect de ce code, allant de l'avertissement à la suspension ou l'exclusion des membres fautifs.
d. Ces sanctions seront appliquées de manière juste, proportionnée et transparente.

---

10. Révision

Ce code d'éthique sera révisé **au moins une fois aux deux ans** ou à la suite d'un incident significatif ou d'un changement législatif.

Responsable :
Nom : [Prénom Nom]
Titre : [Président / Autre]
Courriel : [adresse@email.com]
Téléphone : [###-###-####]